

Compte rendu de la CFDT sur la réunion « table ronde sur les parcs » du 26 janvier 2005.

Pour la CFDT ont participé à la réunion :
Hubert LEBRETON
Patrick GROSROYAT,
CGT, FO

Pour l'Administration

- Jean COURTIAL, maître des requêtes au Conseil d'Etat
- Madame Odile CHEREL, représentante de A.D.F
- Thierry LOUIS, adjoint au directeur des routes
- Gérard VALERE, DRDE Auvergne, Président du réseau des chefs de parc
- Christian PERCEAU, DPSM, adjoint au chef du bureau des missions et de l'organisation des services
- Philippe REDOULEZ DPSM adjoint
- ?

Principaux extraits

En préambule est lue la déclaration intersyndicale ci-dessous

DECLARATION COMMUNE CGT – FO - CFDT

Nous voici réunis pour la troisième fois dans le cadre du groupe de réflexion connu maintenant sous l'appellation « table ronde Courtial ». Une quatrième réunion est déjà programmée, on pourrait donc considérer que nous sommes à mi-chemin de la réflexion et à cette étape en tirer nos premiers ressentiments.

Tout d'abord un sentiment d'inquiétude sur la pérennité des emplois OPA, administratifs et techniques dans les parcs (près de 10 000 emplois sont en jeu), ensuite le danger qui plane sur le statut d'Etat et son régime de retraite, enfin la remise en cause des missions qui ont fait les parcs.

Cette table ronde est censée réunir en son sein les trois partenaires concernés : l'Etat, les Collectivités Territoriales et les représentants des personnels. La lettre de mission que vous a adressée, monsieur Courtial, le Ministre de l'Equipement précise à ce sujet que votre futur rapport doit « s'appuyer sur une réflexion réaliste et ambitieuse associant l'ensemble des partenaires concernés, et notamment les représentants des personnels et des collectivités territoriales ».

Que constatons-nous aujourd'hui ?

- ***Une attitude de la Direction des routes qui ne s'exprime pas clairement sur ses objectifs en direction des parcs et des OPA dans la future organisation du réseau routier national ;***
- ***Une Assemblée des Départements de France présente autour de la table mais qui en réalité ne siège pas ;***
- ***Des organisations syndicales qui ont la volonté de s'investir pour la défense des parcs et qui ont la très forte impression d'être les seules dans cet état d'esprit.***

A ce jour, et pour reprendre une célèbre métaphore nous dirions que c'est encore une fois un groupe de travail qui a été créé pour « enterrer le dossier ». Vous savez l'attachement des OPA pour leur outil de travail. Vous n'avez pas le droit de les tromper.

Nous considérons, après deux rencontres, que ce groupe de travail ne fonctionne pas avec l'ensemble de ses partenaires et est ainsi privé d'éléments de réflexion indispensables pour un débat objectif et sérieux.

L'Assemblée des Départements de France a expliqué par deux fois, ici même, les raisons, par ailleurs compréhensibles, qui dictent leur attitude d'un engagement dans la réflexion très en deçà à ce jour. Pour autant elle souhaite être le partenaire politique responsable dans le cadre de ce dossier qu'elle mesure comme d'une importance haute selon notre interprétation.

Ainsi, nous pensons qu'il ne serait ni sérieux, ni responsable, et qui plus est ne répondrait pas aux termes de la lettre de mission qui vous a été confiée monsieur Courtial, de conclure cette réflexion escamotée en trois mois. Rien ne peut justifier cela, surtout pas la loi d'août 2004 qui précise trois ans en terme de délai.

Un travail a été fait à ce jour, nous le reconnaissons. Nous entendons le poursuivre, mais pas le bâcler, ni l'écourter. Nous demandons que le calendrier envisagé soit modifié afin de prendre en compte la situation difficile, mais provisoire, de l'ADF liée à l'actualité.

Le délai de réflexion de cette table ronde doit-être prolongé. C'est notre demande. C'est de l'avenir de 8500 OPA dont il s'agit et de leur outil de travail.

En sachant que d'ici quelques semaines l'ADF aura une position politique et pourra à partir de là intégrer la table ronde et participer pleinement à la construction de l'avenir des parcs et des OPA. Dans ces conditions il est indispensable d'obtenir un engagement du ministre sur un report du pré-rapport prenant en compte la participation effective de l'ADF.

Nos trois organisations syndicales, dès aujourd'hui, vont solliciter une audience auprès du ministre afin de concrétiser ces engagements.

Signé

P.FABRE, JY BLOT, P GROSROYAT

M COURTIAL indique qu'il comprend les raisons et le sens de la demande, il n'a pas d'hostilité et indique que cela lui facilitera le travail. Il indique également que seul le ministre peut prendre cette décision car son rapport prépare l'intervention du ministre au parlement.

La représentante de l'ADF, Madame CHEREL, indique que les élus ne se désintéressent pas du problème des parcs, mais qu'il y a des priorités aujourd'hui autour des routes, et que l'on ne peut tout traiter en même temps. Elle indique que les parcs seront à l'ordre du jour des prochaines réunions interrégionales dans les

mois à venir et que les élus voudront se prononcer sur des pistes et non des positions floues.

Monsieur VALERE indique que sur le terrain il y a de fortes pressions pour savoir où l'on va concernant les parcs. Pour lui il n'y a pas intérêt à retarder le groupe de travail pour respecter le calendrier budgétaire des transferts ; l'absence de pistes, et de scénario est défavorable pour tous (Etat, PCG, personnels).

Monsieur LOUIS de la direction des routes, souligne les besoins évidents « d'OPA » pour l'Etat dans le cadre de la mise en place des DIR. Il évoque plusieurs options, comme une activité parc Etat, il indique également qu'il faut préserver les compétences et l'unité de l'outil de production, cela pourrait être variable selon les secteurs .

Monsieur COURTIAL propose d'aborder le fond à travers un exposé.

Les éléments à prendre en considération :

le statut,

les institutions,

l'organisation

Pourquoi abandonner le système actuel ? Le parc élément de la DDE, et le compte de commerce n'ont **pour lui** plus d'avenir. Le statut quo provoquera à terme la disparition des parcs. L'Etat n'y a plus intérêt, il faut trouver pourquoi les départements y auraient intérêt ? Il revient sur les droits exclusifs, le respect des exigences européennes, des conséquences de la décentralisation et de la viabilité économique.

Il pense que la mise à niveau juridico économique est impossible.

Pour autant évoluer, réformer ne signifie pas abandon du service public, des spécificités parc, des métiers, des qualifications.

Il y a pour lui 5 points importants :

- 1) les contraintes juridiques et financières,
- 2) l'adéquation de l'évolution des parcs en terme de moyens par rapport aux besoins, de missions, de métiers et d'organisation spatiale en précisant il faut être réaliste sur le dimensionnement et avec quelques commentaires sur l'évolution des métiers peu en rapport avec l'expertise d'un conseiller d'Etat,
- 3) Les conséquences de la décentralisation « **une page est tournée** » cela n'interdit pas toute mutualisation ou coopération mais sous d'autres formes,
- 4) Son souci d'entendre l'attachement des OS et des personnels à l'entité parc. Avec comme question est-il possible de préserver cela ? pourquoi pas ? Mais alors il faudra montrer le caractère non substituable des missions conservées !
- 5) La dimension humaine et sociale en faisant attention au statut et aux perspectives d'avenir.

Aux interrogations des OS il précise que ces points ne construisent pas une solution mais qu'il faut y être attentif, la décentralisation change la donne et qu'il faut en tenir compte .

Sur la dimension humaine cela ne se résume pas au statut quel métier, quelle qualification, quelle formation etc...

Il poursuit sur le statut des OPA (décret de 1965) et indique qu'il est mal bâti et a mal vieilli, que ce décret est succinct sur les recrutements, les promotions.

Il cite les articles 1^{er} et 2 du décret de 1965 qui ne concernent que les OPA dans les parcs, quid des autres ?.

Il indique également que certaines circulaires de la DPSM frisent l'illégalité comme la circulaire sur la promotion « coup de chapeau » des maîtres compagnons.

Sur ce sujet plusieurs options sont évoquées :

Le statu quo, avec lifting si les OPA restent dans le giron de l'Etat,

La fonctionnarisation par intégration dans un cadre d'emploi de la territoriale à créer

Le recrutement par les départements des OPA en qualité de non titulaire

La création d'un statut particulier (calqué sur celui des OPA) pour en faire des OPA de la fonction publique territoriale

La transformation du statut actuel en un statut OPA de l'Etat et des collectivités territoriales.



La réunion du 10 février est maintenue ; elle doit traiter des questions institutionnelles et d'organisation.

Monsieur COURTIAL nous indique, à notre demande, que nous aurons communication orale des orientations de son rapport provisoire avant communication au ministre.

Les commentaires de la CFDT,

Nous avons le sentiment que la demande des organisations syndicales de reporter la remise du pré -rapport au ministre pour permettre aux représentants des départements de définir, sinon une position, des orientations sur l'avenir de l'entité parc à partir de scénarios à leur proposer arrange tout le monde. Le représentant des DDE est plus interrogatif.

Il faut bien dire également que la direction des routes n'a jamais dit ce quelle voulait faire des parcs et des OPA. Elle semble se soucier aujourd'hui des partenaires que sont les départements, ce qui ne l'avait pas effleurée quand elle avait décidé unilatéralement de la fermeture des usines de liants.

Lors de cette nouvelle réunion, Monsieur COURTIAL a réaffirmé que le compte de commerce national et le parc départemental - service de la DDE - n'avaient plus leur place dans le cadre de la décentralisation, que l'Etat n'y avait plus intérêt.

Nous avons réagi devant ces affirmations gratuites et demandé en vain que l'on donne les moyens aux Organisations Syndicales de commander une contre expertise qui ne soit pas celle téléguidée par la Direction des Routes.

Concernant le statut nous ne nous sommes pas, bien évidemment, prononcés sur des options remises en séance, nous avons rappelé que, pour nous, le statut Etat permettait actuellement la garantie de l'emploi, (on ne supprime pas un poste avec un agent dessus physiquement pour le reverser (l'agent) dans un organisme de gestion qui lui propose trois postes avant de le licencier), un mode de gestion et de fonctionnement paritaire en Commission Consultative OPA départementale avec une gestion proche du terrain. Nous avons rappelé nos demandes de garanties concernant les retraites, l'assurance maladie et les accidents de travail, la rémunération etc et avons indiqué que nous ne nous prononcerions pas sur une enveloppe vide.

Après les parcs et leur mode de fonctionnement : c'est le statut et les circulaires qui l'accompagnent qui ont été mis à mal. Monsieur le maître des requêtes a même évoqué le risque de relever du délit de détournement de fond public avec les modes de gestion actuelle comme dans le cas du coup de chapeau à maître-compagnon 6 mois avant la retraite! Dans le même temps il nous dit que le pouvoir réglementaire permet de faire plein de choses comme de mettre des fonctionnaires ou des agents publics dans des entreprises privées (France télécom, enseignement privé). Mais décidément rien ne va chez les OPA.

Nous avons demandé à être reçus au cabinet du ministre avant la prochaine table ronde du 10 février. La suite après la rencontre avec le ministre.

HL/PG